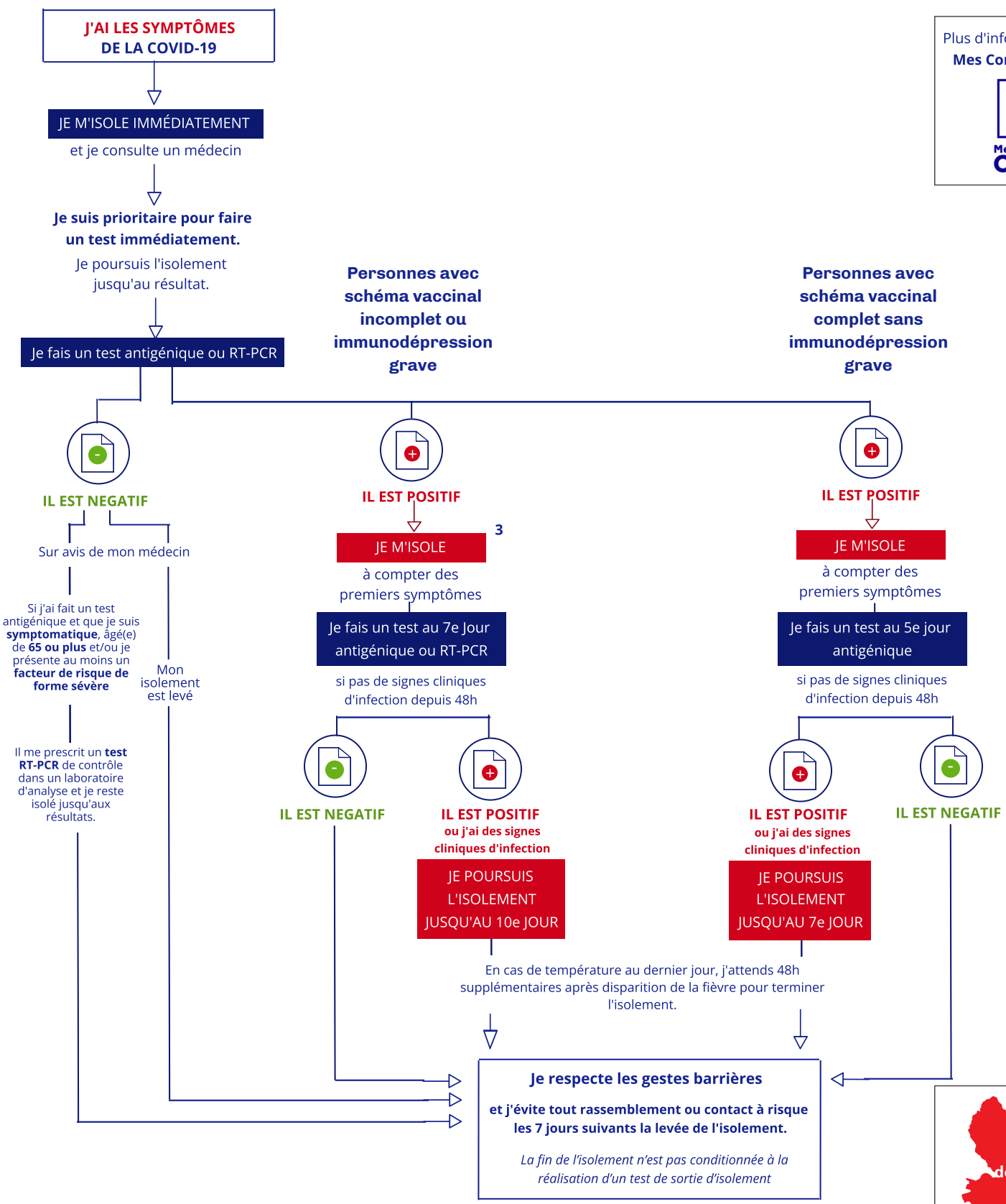


# Gestion des cas Covid-19 en entreprise

## 1. Période d'isolement en Situation A : j'ai des symptômes

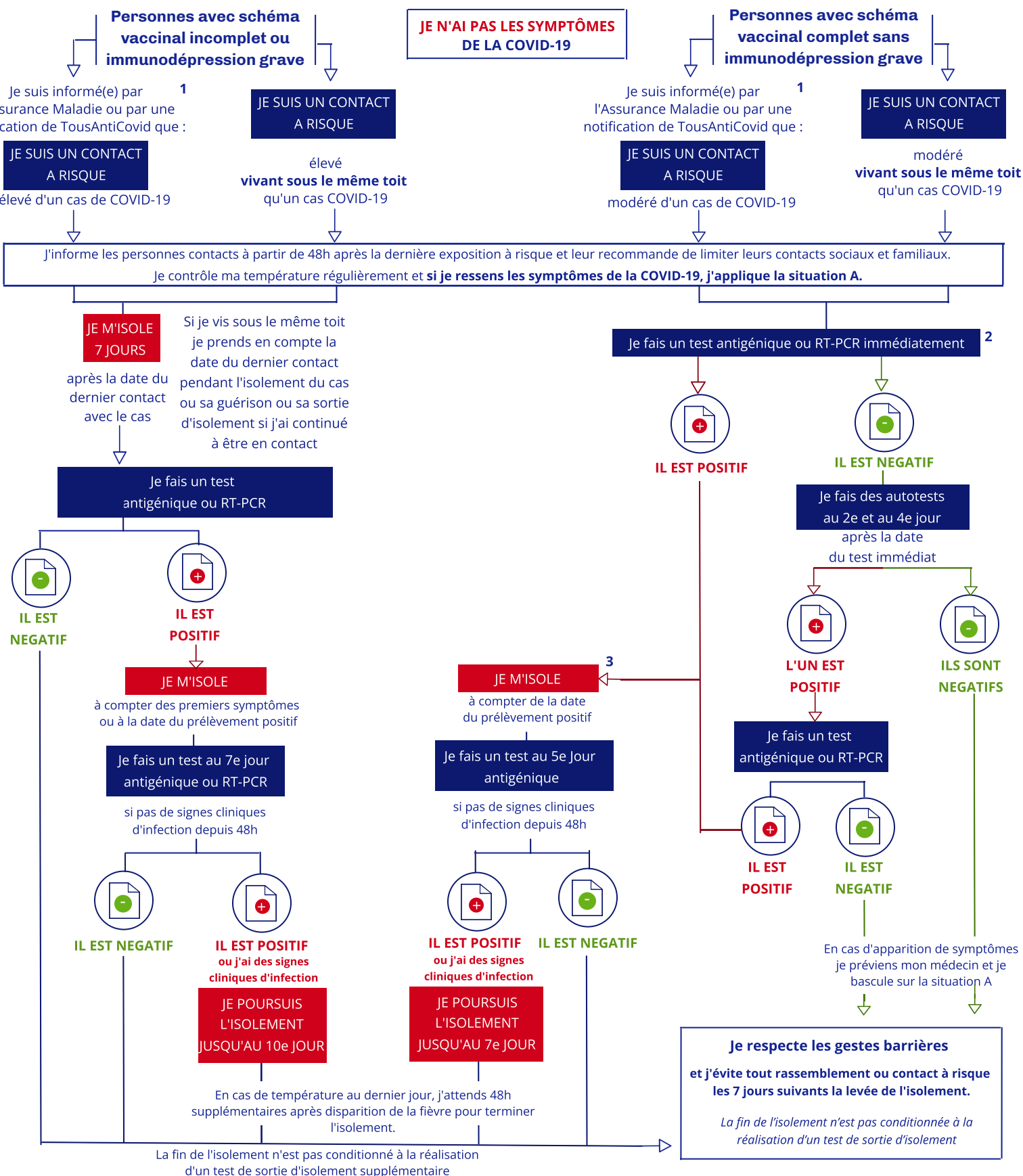
Plus d'informations sur Mes Conseils Covid



Où se faire dépister ?

<sup>3</sup> Une dérogation exceptionnelle à l'isolement pour les activités essentielles dans le secteur sanitaire et médico-social pour les cas asymptomatiques et pauci-symptomatiques est possible dans les conditions fixées par le MARS n°2022\_01

## 2. Période d'isolement en Situation B : je n'ai pas de symptômes



**1** Si je suis informé(e) par un proche qui a la Covid et que j'ai eu un contact à risque avec lui (contact rapproché sans masque par exemple), je limite mes contacts en attendant l'appel de l'Assurance Maladie

**2** Pas de quarantaine, application stricte des mesures barrière dont le port du masque, limitation des contacts, en particulier avec les personnes à risque de forme grave, **télétravail si applicable**

**3** Une dérogation exceptionnelle à l'isolement pour les activités essentielles dans le secteur sanitaire et médico-social pour les cas asymptomatiques et pauci-symptomatiques est possible dans les conditions fixées par le MARS n°2022\_01

**Si j'ai déjà eu la COVID-19**  
il y a moins de **2 mois**, alors  
je ne suis pas considéré  
comme cas contact

